

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2023-0428/PRES-TRANS
promulguant la loi n° 004-2023/ALT du 25
mars 2023 portant autorisation de
ratification du contrat de crédit acheteur
signé le 07 décembre 2021 entre le Burkina
Faso, Société générale et ING Belgique SA
pour le financement de la construction et
l'équipement clé en main d'un Centre
hospitalier régional Universitaire de trois
cent six (306) lits à Gaoua

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** la lettre n°2023-054/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 27 mars 2023 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 004-2023/ALT du 25 mars 2023 portant autorisation de ratification du contrat de crédit acheteur signé le 07 décembre 2021 entre le Burkina Faso, Société générale et ING Belgique SA pour le financement de la construction et l'équipement clé en main d'un Centre hospitalier régional Universitaire de trois cent six (306) lits à Gaoua ;

DECRETE

Article 1 : Est promulguée la loi n° 004-2023/ALT du 25 mars 2023 portant autorisation de ratification du contrat de crédit acheteur signé le 07 décembre 2021 entre le Burkina Faso, Société générale et ING Belgique SA pour le financement de la construction et l'équipement clé en main d'un Centre hospitalier régional Universitaire de trois cent six (306) lits à Gaoua.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 avril 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-IUSTICE

IV^E REPUBLIQUE
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION**

LOI N°004-2023/ALT
PORTANT AUTORISATION DE
RAFIFICATION DU CONTRAT DE CREDIT ACHETEUR SIGNE
LE 07 DECEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO, SOCIETE
GENERALE ET ING BELGIQUE SA POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT CLE EN MAIN
D'UN CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
DE TROIS CENT SIX (306) LITS A GAOUA

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés

a délibéré en sa séance du 25 mars 2023
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est autorisée la ratification du Contrat de crédit acheteur signé le 07 décembre 2021 entre le Burkina Faso, Société générale et Ing Belgique SA pour le financement de la construction et l'équipement clé en main d'un centre hospitalier régional universitaire de trois cent six (306) lits à Gaoua.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 25 mars 2023

Le Président



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Esther Bamouni/Kansono".

Esther BAMOUNI/KANSONO